

Délibération du conseil

Service TRANSPORTS MOBILITES **Séance du :** 25/11/2011 00:00:00
Thème QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC ET DÉPLACEMENTS **Délibération N°** 2
Objet Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi de la Délégation de Service Public du réseau de Transports urbains du Grand Nancy - Appel d'offres ouvert **Rapporteur :** M. PARRA

Exposé des motifs

La Communauté urbaine du Grand Nancy procède actuellement au renouvellement de la délégation du service public de transports urbains, dont la convention entrera en vigueur le 1er janvier 2012. Une méthode de conduite fixant plus fermement les parties dans leurs rôles respectifs anime le Grand Nancy pour mettre en œuvre un pilotage et un suivi performants de cette nouvelle délégation et faire du réseau de transports urbains un outil de mise en œuvre des grandes orientations stratégiques prises dans les différents documents de planification (Plan de Déplacements Urbains, Plan Local d'Habitat) et des projets urbains.

Par ailleurs, et afin de compléter les mesures de satisfaction réalisées par le délégataire sur les clients du réseau, le Grand Nancy est très attaché à la mesure de l'opinion des grands nancéiens sur le système de transports urbains mis en œuvre, son image et la perception qu'ils peuvent en avoir.

Enfin, pour procéder aux contrôles qui s'imposent dans la gestion déléguée de son service public de transport, le Grand Nancy souhaite se doter d'un prestataire capable de l'assister dans ses missions de contrôle du délégataire. Ces missions seront les suivantes :

- l'analyse de l'adéquation et de la cohérence des actions proposées par le délégataire en cours de convention de Délégation de Service Public avec les projets menés par la Communauté urbaine tant dans les politiques de déplacements et de mobilité, d'habitat que de développement économique et généralement permettre d'orienter les décisions du Grand Nancy sur les propositions du délégataire en vérifiant leur adéquation avec les objectifs du projet d'agglomération. Ce contrôle fera l'objet d'une analyse circonstanciée de l'exploitation, et d'une mise en évidence des décalages pouvant apparaître. Le cas échéant, des mesures de recalage et d'adaptation seront proposées
- le contrôle formel du contrat de Délégation de Service Public : offrir au Grand Nancy une vision précise des conditions d'exécution du service public, tant quantitativement que qualitativement. L'analyse du rapport annuel du délégataire, descriptive, comparative et évaluative, permettra au Grand Nancy de justifier les adaptations apportées au réseau Stan au titre de l'année suivante.
- l'assistance à la négociation d'éventuels avenants à la convention de délégation de service public.

Il vous est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de cette prestation durant une période de 3 ans, sur la base du dossier de consultation réalisé par les services de la Communauté urbaine.

Le montant total de cette prestation est estimé, sur les 3 années, à 250.000 € H.T. soit 299.000 € T.T.C.

Délibération

En conséquence, et après avis de la commission « Qualité de l'Espace Public et Déplacements » réunie le 10 novembre 2011, il vous est demandé :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises établi par les services de la Communauté urbaine,
- de lancer l'appel d'offres ouvert pour un montant total de 299.000 € T.T.C., conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché à intervenir et tout autre acte s'y rapportant.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Communauté Urbaine à la sous-fonction 815.1, article 6226 intitulé "honoraires".

Annexes

Résultat vote Adopté à l'unanimité

Détail vote

Procès verbal

Envoi Préfecture 29/11/2011
Retour Préfecture 30/11/2011
Publication 28/11/2011
Envoi Service 01/12/2011
Exécutoire 30/11/2011